Envoyé en préfecture le 07/02/2026
Reçu en préfecture le 07/02/2026
Publié le
ID : 035-213500275-20260205-DCM_09_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOISGERVILLY

SEANCE DU 05 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq février à dix-neuf heures trente minute, le Conseil Municipal de la Commune de BOISGERVILLY, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard PIEDVACHE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de votants : 18

Date de convocation : 29 janvier 2026

Présents : M. Bernard PIEDVACHE, Mme Sylvie ROUSSIN, M. Hubert GUINARD, Mme Éliane BERTHELOT, M. Olivier LUCE, Mme Carole THOUAULT, M. Anthony ROUAULT, M. Vincent GUILLEUX, M. Bernard DANIEL, M. Frédéric GARCIA, Mme Mélina LEFEUVRE, Mme Carole HEMERY, Mme Hélène BRIGNOU, Mme Cécilia CLAPIER, Mme Catherine KINDROZ, M. Michel THOUAULT, Mme Pauline REQUINTEL

Excusés: M. Olivier DAVENEL, M. Pascal GRELICHE

Pouvoirs : M. Olivier DAVENEL donne pouvoir à Mme Catherine KINDROZ.

Secrétaire de séance : M. Bernard DANIEL

09-2026 Finances publiques : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 – Budget annexe ZAC DE BROCELIANDE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Vu l'avis de la commission des Finances,

Monsieur le Maire indique le Compte Financier Unique (CFU) est un document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public. Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Sous la présidence de Madame Sylvie ROUSSIN, 1ère adjointe, le Conseil municipal examine le CFU 2025 du budget annexe ZAC de Brocéliande qui s'établit comme suit :

Fonctionnement

Recettes	499 936.87 €
Dépenses	88 589.44 €
Excédent 2025	411 347.43 €

Investissements

Recettes	21 662.33 €
Dépenses	173 347.64 €
Déficit 2025	151 685.31 €

Hors la présence de Monsieur le Maire, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le Compte Financier Unique du budget annexe ZAC de Brocéliande 2025.

Pour extrait certifié conforme au registre
Fait à Boisgervilly, le 06/02/2026

Le Secrétaire de séance
Bernard DANIEL

Le Maire,
Bernard PIEDVACHE